



## Problème état des lieux de sortie

Par **G54250**, le **02/08/2012** à **17:41**

Bonjour, j'ai rendu mon appartement hier et l'état des lieux s'est plus ou moins bien passé. Dans l'état des lieux d'entrée, il a été noté que des tâches de couleur étaient présentes sur les murs du logement; lors de l'état des lieux de sortie, ces tâches n'étaient plus présentes mais remplacées par "des traces noires de meuble", traces qui étaient donc déjà présentes lors du premier état des lieux mais dont l'intitulé a changé. Cette précision ajoutée à l'état des lieux de sortie peut-il donc me porter préjudice? L'agence immobilière peut-elle retenir une partie de ma caution à cet effet? Merci!

Par **cocotte1003**, le **02/08/2012** à **19:55**

Bonjour, si les taches ne sont pas plus grosses ou plus importantes, l'agence ne devra pas vous les décompter de votre dépôt de garantie (et pas caution). en cas de problèmes, consulter l'ADIL de votre secteur, cordialement

Par **G54250**, le **02/08/2012** à **20:00**

Bonjour, c'est à dire que la dimension des tâches observées à l'entrée n'a pas été précisée, mais l'a été à la sortie ... ce qui m'inquiète car j'ai peur que l'agent ait essayé de m'entourlouper au regard de son attitude tout au long de l'état des lieux.

Par **cocotte1003**, le **02/08/2012 à 20:05**

si vous avez habitez l'appartement plusieurs années, il faudra en plus que l'agence tienne compte de la vétusté. Attende la fin des 2 mois légaux pour que le dépôt de garantie vous soit rendu et si cela ne vous convient pas, essayez de négocier et au besoin vous pouvez saisir le juge de proximité, cordialement

Par **G54250**, le **02/08/2012 à 20:06**

Merci de votre réponse !!  
Cordialement.